



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 95.00.462.004.0 DU 30 OCTOBRE 1995

Ensembles de mesurage SATAM
modèles ZCE 9 et ZCE 9.1 pour hydrocarbures
destinés à être montés sur des camions-citernes
(PRECISION COMMERCIALE)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

SATAM Industries, 5, rue des Chardonnerets,
ZAC Paris Nord II, 93290 Tremblay en France.
Usine à Falaise (Calvados).

OBJET

Le présent certificat renouvelle les certificats d'approbation C.E.E. de modèle suivants :

- n° 85.0.01.512.2.3 du 2 août 1985 (1) relatif aux ensembles de mesurage SATAM modèle ZCE 9 pour hydrocarbures destinés à être montés sur des camions-citernes,
- n° 86.0.04.512.2.3 du 3 septembre 1986 (2) relatif aux ensembles de mesurage SATAM modèle ZCE 9.1 pour hydrocarbures destinés à être montés sur des camions-citernes.

(1) *Revue de Métrologie*, août 1985, page 712.

(2) *Revue de Métrologie*, septembre 1986, page 757.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques, les conditions particulières de construction et de vérification ainsi que le scellement des ensembles de mesurage faisant l'objet du présent certificat sont inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 95
462.004

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 04-53.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 2 août 2005.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.

I. CHIAVERINI

